

## Rapport de minorité N° 121/2018

### Remplacement de l'éclairage de fêtes et mise en place d'un nouveau concept

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 751'000.-HT accompagné d'une augmentation des coûts d'exploitation de CHF 106'000.-HT

---

Nyon, le 22 août 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Stéphanie Sahli et Christine Vuagniaux et de MM Jacques Hanhart, Laurent Mieville, Charles Peitrequin, Frédéric Tschuy, Président et Rapporteur de majorité, Sacha Vuadens et Pierre Wahlen rapporteur de minorité s'est réunie le lundi 2 juillet à 19h30 à la ferme du Manoir.

En première partie de séance elle a entendu M. le Municipal Vincent Hacker accompagné de M. Th. Magnenat, chef de Service des SI et de M. J.-M. Moreix, chef d'exploitation. Qu'ils soient ici remerciés pour la présentation du préavis municipal et pour les réponses qu'ils ont apportées aux interrogations de la commission.

Une deuxième séance a eu lieu le jeudi 16 août. L'ensemble de la commission était présente, à l'exclusion de M. Ch. Peitrequin, excusé.

#### Préambule

L'objectif du préavis municipal vise plusieurs buts résumés ci-après :

- Le renouvellement de l'éclairage existant de fêtes des rues
- L'agrandissement du périmètre concerné par cet éclairage de fête
- La mise en place de décorations paysagères éphémères et réutilisables dans cinq espaces singuliers de la Ville, soit la Place du Château, la place Bel-Air, la place de la Gare, devant le centre Commercial de la Combe et dans le quartier de Rive.
- L'installation de décorations de même nature éphémère en huit lieux marquant des entrées en ville (dont 7 giratoires)
- La mise en valeur nocturne des bâtiments communaux est évoquée. Elle sera développée de manière séparée mais concertée et intégrée aux réflexions relatives au Plan Lumière.

La minorité/majorité a examiné d'une part le bienfondé des constats faits par la Municipalité et d'autre part la pertinence des réponses qu'elle propose.

#### A. Eclairage de fêtes des rues

##### A.1 Renouvellement de l'éclairage de fêtes des rues

Les décorations actuelles ont été acquises il y a un peu plus de 10 ans. Il s'agit principalement d'éléments suspendus au-dessus des rues (67 pièces) ou accrochés à des mâts (18 pièces). La Municipalité juge que ces décorations ont « fait leur temps », d'autant que la population et les

commerçants les jugeraient « obsolètes et inadéquates ». Par ailleurs leurs coûts d'entretien seraient devenus prohibitifs.

La minorité de la commission regrette que ces diverses affirmations péremptoires ne soient pas mieux étayées. Ainsi, il semblerait que l'appréciation de la population et des commerçants ressorte d'avis entendus dans la rue et lus sur les réseaux sociaux, ce qui ne fait pas encore une majorité. De même aucun montant n'a été articulé pour les coûts d'entretien qui ne « cessent d'augmenter ».

De manière plus générale, la minorité de la commission ne juge pas opportun de remplacer l'ensemble d'un éclairage jugé démodé par un éclairage de même typologie qui se démodera certainement aussi vite que le précédent.

A ce titre, elle s'est interrogée sur la possibilité de louer ce matériel. La Municipalité a répondu que « cela coûterait beaucoup plus cher ».

Elle s'est demandée également s'il n'était pas possible de procéder au remplacement de l'éclairage par étapes successives, ce qui permettrait par exemple de donner des caractères différents aux rues éclairées. La Municipalité a répondu que les Marchés Publics interdisait de procéder à des adjudications en étapes.

## **A.2 Extension du périmètre concerné par l'éclairage de fêtes**

Le projet proposé par la Municipalité prévoit d'étendre le périmètre dans lequel serait installé l'éclairage de fêtes. Il s'agirait d'accompagner l'extension de la Ville au nord des voies, d'assurer plus de continuité entre Rive et la vieille ville et de le prolonger sur certains axes.

La minorité de la commission juge opportun de réfléchir à des animations nocturnes qui ne se limite plus au centre-ville mais qui pour une part assure des continuités entre la ville haute et la ville basse mais aussi dans les nouveaux quartiers qui se développent. A ce titre on peut se demander par exemple si les activités commerciales du quartier de la Petite Prairie ne devraient pas elles aussi bénéficier d'animations de fêtes.

Par contre la minorité de la commission peine à comprendre l'intérêt de proposer un éclairage de fêtes à la promenade des vieilles murailles ou le long de la route du Cordon et de l'Avenue Reverdil. Elle s'interroge également sur l'urgence de les prolonger à la Rue Saint-Jean, à l'avenue Perdtemps, à la ruelle des Moulins et sur le quai Louis Bonnard. Ces lieux ne lui paraissent pas pertinents pour atteindre l'un des objectifs avoués de dynamiser le commerce local.

## **A.3 De manière générale à propos de l'éclairage de fêtes**

Le projet municipal propose de renouveler l'éclairage de fêtes au motif principal qu'il s'est démodé et ne convient plus à personne. La minorité de la commission s'interroge dès lors sur le bienfondé de cette démarche. Les illustrations présentées à la commission laissent à penser que le nouvel éclairage subira le même sort que celui qui est critiqué aujourd'hui, c'est à dire d'être jugé trop rapidement obsolète.

Ne faudrait-il pas dès lors inventer une autre manière d'envisager des animations nocturnes capables de créer l'esprit de fête recherché ? Conçues comme des événements éphémères ces animations seraient aptes à se renouveler, à surprendre, à investir différents lieux, de manière dynamique et festive.

En conclusion, la minorité pense qu'un investissement de CHF 642'000.- augmenté de charges fixes de CHF 50'000.-/an pour l'acquisition et la mise en place d'un éclairage, dont on se lassera et sera jugé obsolète dans moins de 10 ans n'est pas adéquat. Si d'aventure, l'ensemble de cet éclairage devait être changé, alors il faudrait a minima, que la Municipalité trouve une manière de le recycler, soit en le proposant à d'autres communes, soit en le plaçant dans d'autres quartiers.

## **B. Décorations paysagères**

### **B.1 Décorations paysagères de 5 espaces singuliers**

La Municipalité propose de reconduire et étendre les installations paysagères réalisées place Bel-Air et place du Château pour Noël dernier. Il s'agit d'installations éphémères « créées et

renouvelées chaque année, reposant sur des matériaux simples, réutilisables, recyclables et pouvant être stockés facilement ».

La minorité est d'avis que le principe d'installations éphémères est en mesure de créer un esprit de fête pour autant qu'il se renouvelle régulièrement (tous les 2-3 ans ?). Une partie de la commission estime également qu'il ne faut pas renoncer complètement à l'installation plus classique d'un « vrai » sapin sur la place du château (ce que le préavis prévoit) ou la décoration du sapin au rond-point de l'hôpital (ce qui est abandonné dans le projet municipal).

## **B.2 Décorations paysagères aux entrées en ville (giratoire et Perdtemps)**

En plus des cinq lieux décrits ci-dessus, la Municipalité propose d'étendre ces installations éphémères aux « portes de la ville », soit 7 giratoires et le square Perdtemps.

La minorité de la commission juge cette proposition non indispensable et pense qu'il serait préférable de concentrer les moyens disponibles dans les périmètres commerçants.

## **B.3 De manière générale à propos des décorations paysagères**

La minorité de la Commission estime que la proposition de faire intervenir des artistes pour créer des installations éphémères dans différents lieux de la ville est une bonne alternative au remplacement de l'éclairage des rues.

Ces installations pourraient être couplées avec des animations ponctuelles culturelles (d'un soir).

Elles permettraient de créer une ambiance particulière, festive et inattendue capable d'être renouvelée ou de changer de lieux chaque année.

La minorité estime que ces interventions, par soucis d'efficacité et pour atteindre les buts recherchés, devraient se concentrer en priorité dans les périmètres commerciaux et piétonniers (place du château, place Bel-Air, place du Marché, rue de la Gare, place de la Gare nord et sud, square Perdtemps, Temple, rue de Rive, Centre Commercial de la Combe, Petite Prairie, etc.) plutôt qu'aux giratoires périphériques

## **C. Mise en valeur des bâtiments communaux**

La Municipalité indique vouloir mettre en valeur les bâtiments communaux en les illuminant selon un concept devant être intégré au Plan Lumière.

Aux interrogations de la Commission quant à l'avancement du Plan Lumière que le Conseil attend de ses vœux depuis décembre 2014, les Services Industriels répondent qu'ils ont été dessaisis du dossier qui est désormais en mains de l'Urbanisme. La Municipalité n'est pas en mesure de donner un calendrier pour son élaboration et encore moins pour sa mise en œuvre.

A la question de savoir si ce plan lumière ne risque pas d'interférer avec le projet d'éclairage de fêtes, la Municipalité répond que ce sont des éléments distincts qui peuvent se réaliser de manière indépendante.

La minorité regrette que le Plan Lumière ne soit pas encore établi et il lui paraît que les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes autant sur le manque de visibilité de l'avancement du dossier que de l'interaction souhaitée ou souhaitable entre l'illumination des bâtiments communaux et l'éclairage de fête. On pourrait par exemple imaginer une illumination ponctuelle des bâtiments communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année et qui permettrait de participer à l'ambiance festive ou féérique recherchée.

## **D. Considérations générales**

Une partie de la commission regrette que la Municipalité ne propose pas d'autres modèles de financement (financement externe : participation de la SIC, recherche de sponsors, location...).

Soucieuse autant de l'équilibre financier du budget communal que de ne pas faire supporter aux habitantes et habitants de Nyon via une taxe sur l'éclairage public des investissements trop importants, la minorité pense que le budget proposé devrait si ce n'est être réduit, à tout le moins mieux dépensé.

La minorité souhaite que le délégué à l'économie ainsi que la SIC soient étroitement associés aux réflexions permettant d'animer la ville non seulement en période de fêtes mais tout au long de l'année.

## E. Amendements

Compte tenu des réserves et des interrogations émises ci-dessus à propos du remplacement et de l'extension de l'éclairage de fêtes, la minorité de la commission propose de supprimer les montants afférents et dépose les amendements suivants :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de ~~CHF 751'000.- (HT)~~ **CHF 109'000.- (HT)** pour financer les coûts d'investissement des axes 1 et **de l'axe 2 (éclairage de fêtes des rues et décorations paysagères saisonnières)** du concept étendu d'éclairage de fêtes. Ces coûts seront portés en augmentation du compte N° 9144.33 - Eclairage public des Services industriels, dépenses amortissables en 10 ans ;
2. d'autoriser la Municipalité d'inscrire au budget de fonctionnement des Services industriels dans la rubrique N° 823.3137.01 - Prestations éclairage de fêtes le montant de ~~CHF 134'500.- (HT)~~ **CHF 56'000.- (HT)**, dont CHF 28'500 déjà accordé dans le cadre du budget 2018, afin de couvrir les frais d'exploitation supplémentaires induits par le concept étendu d'éclairage de fêtes et ceci dès le budget 2019 ;

L'adaptation de la taxe pour l'éclairage publique doit être modifiée en conséquence selon l'amendement suivant :

3. de charger la Municipalité de présenter au Conseil Communal l'adaptation du « Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité » afin notamment d'adapter le plafond de la taxe pour l'éclairage public (chap. III, art. 4) ~~d'au minimum 0.2~~ **maximum 0.05** ct/kWh en vue de couvrir les dépenses supplémentaires liées au remplacement de l'éclairage de fêtes et à la mise en place du nouveau concept objet de ce préavis.

## Conclusion

Le remplacement et l'extension de l'éclairage de fêtes a fait l'objet d'un intéressant débat. Il n'apparaît pas pertinent à la minorité de la commission de « simplement » remplacer des éléments jugés démodés par de nouveaux qui subiront sans aucun doute le même sort dans quelques années. Au regard de l'important investissement et du gaspillage de matières que cela représente, il s'agit de repenser plus en profondeur un concept qui permettrait de donner un caractère festif, magique, surprenant et enthousiasmant aux rues et places commerçantes de la ville. Charge à la Municipalité de revenir devant le Conseil avec un nouveau préavis permettant d'atteindre cet objectif.

Dans la même perspective, il n'est pas apparu pertinent à la minorité de la commission d'étendre cet éclairage à des zones non strictement indispensables.

Par contre, pour les signataires du présent rapport les interventions paysagères éphémères proposées seront plus à même de créer différentes atmosphères plus facilement renouvelables. La minorité suggère que le montant disponible soit affecté en priorité à des installations dans le périmètre commercial et piétonnier de la ville y compris dans les nouveaux quartiers plutôt qu'à des giratoires excentrés.

Enfin, la minorité de la commission souhaite que la SIC et le délégué à l'économie soient très étroitement associés au choix des lieux et du type d'installations qui seront proposés années après années.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N°121/2018 concernant « Remplacement de l'éclairage de fêtes et mise en place d'un nouveau concept \_ Demande d'un crédit d'investissement de CHF 751'000.- accompagné d'une augmentation les coûts d'exploitation annuels de CHF 106'000.-,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 109'000.- (HT) pour financer les coûts d'investissement de l'axe 2 (décorations paysagères saisonnières) du concept étendu d'éclairage de fêtes. Ces coûts seront portés en augmentation du compte N° 9144.33 - Eclairage public des Services industriels, dépenses amortissables en 10 ans ;
2. d'autoriser la Municipalité d'inscrire au budget de fonctionnement des Services industriels dans la rubrique N° 823.3137.01 - Prestations éclairage de fêtes le montant de CHF 56'000.- (HT), dont CHF 28'500 déjà accordé dans le cadre du budget 2018, afin de couvrir les frais d'exploitation supplémentaires induits par le concept étendu d'éclairage de fêtes et ceci dès le budget 2019 ;
3. de charger la Municipalité de présenter au Conseil Communal l'adaptation du « Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité » afin notamment d'adapter le plafond de la taxe pour l'éclairage public (chap. III, art. 4) d'au maximum 0.05 ct/kWh en vue de couvrir les dépenses supplémentaires liées à la mise en place du nouveau concept objet de ce préavis.

La minorité de la Commission :

Mesdames  
Stéphanie Sahli  
Christine Vuagniaux  
Messieurs  
Sacha Vuadens  
Pierre Wahlen, rapporteur